

ELECTIONS C.N.U. 2019 - 32ème section
Collège A
Liste Qualité de la Science Française

Le conseil national des universités (CNU) joue de longue date un rôle absolument essentiel dans la gestion des carrières universitaires. Il est un garant de qualité pour l'enseignement et la recherche. La liste de ses attributions s'est même fortement accrue ces dernières années afin de garantir le caractère national des carrières dans le contexte du développement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Il est en charge de la qualification, des promotions, des attributions des congés pour recherches et conversion thématique, de l'évaluation des PEDR et est, depuis la dernière mandature, responsable du suivi de carrière. Son caractère de conseil est primordial pour permettre au CNU d'être une assemblée indépendante de réflexion et de propositions pour l'avenir de notre communauté scientifique universitaire.

Les élections qui vont avoir lieu, ont donc une importance capitale.

Comme celles des précédentes mandatures, notre liste a reçu le soutien de l'association «Qualité de la Science Française», fondée en 1982 par le mathématicien Laurent Schwartz (www.qsf.fr). Cette association a pour mission de défendre et de promouvoir la qualité et la créativité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, conditions indispensables à un approfondissement et à une diffusion toujours plus large de la science et de la culture. À ce titre, elle entend que les choix scientifiques soient faits sur la base de critères eux-mêmes exclusivement scientifiques,

Les élus de QSF veillent à ce que le CNU exerce sa fonction dans la transparence et dans la légitimité scientifique.

Ils s'engagent en toute transparence et objectivité à :

- **défendre** notre cœur de métier d'universitaire et sa double vocation d'Enseignement et de Recherche.
- **promouvoir** un enseignement de qualité en lien avec les défis sociétaux du 21^{ème} siècle pour faire émerger des talents nécessaires à notre développement futur.
- **veiller à la prééminence du critère de la qualité scientifique** dans l'examen des dossiers des candidats à la qualification aux fonctions de professeur et de maître de conférences, afin de préserver l'homogénéité du recrutement dans ces corps.
- **garantir** à tous les candidats une évaluation dont la rigueur et l'indépendance leur permettra de faire valoir la qualité de leurs travaux tant scientifiques que pédagogiques et administratifs
- **prendre en compte** la diversité de nos disciplines et l'environnement de travail pour les évaluations
- **assurer** la transmission des réflexions de la section à la CP-CNU et **informer** l'ensemble des collègues des conclusions des travaux de notre section du CNU.

*Notre liste reflète la diversité thématique et géographique de la
32ème section « Chimie organique, minérale et industrielle ».*